

LE PETIT JOURNAL



Avril 2016

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr
www.haudainville.eklablog.fr

AGENDA

- **8 mai** : Vide-grenier et marché aux fleurs

- **28 mai** : Célébration du Centenaire au square John Church avec 50 reconstituteurs

- **8 juin** : Voyage des Aînés au Parc de Sainte-Croix

ÉTAT CIVIL



Décès :
Pierre BASSO, le 29 mars

CONSEIL MUNICIPAL

Date du prochain conseil municipal :
Vendredi 20 mai 2016

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le **Samedi de 10 h à 12 h**

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et **en cas d'urgence** vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE



L'essentiel de notre dernier conseil municipal concernait la présentation des comptes administratifs 2015 et du budget 2016. C'est un moment primordial de la vie de notre commune qui permet de faire le point sur l'évolution de la situation financière et d'envisager les orientations futures.

En ce qui concerne le **budget général** :

Le résultat de fonctionnement de 2015 s'élève à 118 290 €. Si l'on ajoute 1 314€ d'amortissements pratiqués et que l'on soustrait la part du remboursement en capital des emprunts pour 20 071€, **la capacité d'autofinancement dégagée est de 99 533 € soit 25 % du total de nos recettes**. 2015 a été une année de transition du fait du transfert de la compétence scolaire et périscolaire à l'agglomération. Le coût de cette compétence a été évalué par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées) et a impacté le niveau des attributions de compensation entre la CAGV et la commune. Il est à noter la baisse des dotations de l'Etat pour 5 300 €.

Le résultat d'investissement est positif de 19 517 €. En 2015, la commune a réalisé **54 200 € d'investissements** : 15 400 € au cimetière, 32 000 € dans les bâtiments communaux, 4 100 € dans la forêt et 2 100 € pour du matériel informatique et une débroussailleuse.

Globalement la situation de fin 2015 nous permet de **démarrer 2016 avec un excédent cumulé global de l'ordre de 266 000 €**.

Concernant **l'endettement, au 31/12/2015**, l'encours de nos emprunts du budget général s'élève à 122 875 € soit un peu moins de **125 € par habitant**.

La situation financière de notre commune est très saine !

Il nous faut cependant **rester très prudent** car nous allons encore une nouvelle fois faire face à **la baisse des dotations de l'Etat : -7500€ 2016/2015. Au total depuis**

MOT DU MAIRE (SUITE)

2013, notre commune a subi une baisse de 15 300€ (-11 %), c'est autant que le total des produits de la taxe d'habitation que nous allons percevoir en 2016 avec un taux de 2,40 %. L'Etat a également transféré de nouvelles charges aux collectivités locales. C'est le cas des Nouvelles Activités Périscolaires mais aussi depuis le 01/07/2015 notre collectivité prend en charge l'instruction des permis d'urbanisme jusqu'alors réalisée par les services de la Direction Départementale des Territoires, ce qui représente un coût annuel de l'ordre de 5 000 €.

Fiscalité 2016 : pas d'augmentation des impôts locaux !

Les taux d'imposition resteront au même niveau qu'en 2015, à savoir :

	Commune	Agglomération	TOTAL
Taxe d'habitation	2,40 %	21,92 %	24,32 %
Taxe sur le foncier bâti	2,62 %	15,63 %	18,25 %
Taxe sur le foncier non bâti	17,06 %	14,71 %	31,77 %
Contribution foncière des entreprises		23,08 %	23,08 %

Très légère augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2016 :

La compétence des ordures ménagères est une compétence de la Communauté d'Agglomération de Grand Verdun. Le taux TEOM passera de 11,64 % à **11,87 %**. Ce taux résulte du rapport entre les bases réelles n-1 (2015) et le coût réel de la collecte des ordures ménagères constaté également en n-1 (2015).

Prix de l'eau :

Le compte administratif du budget des eaux laisse apparaître un déficit de 9 145 €. Si l'on ajoute 16 763 € d'amortissements pratiqués et que l'on soustrait la part du remboursement en capital des emprunts pour 3 948 €, la capacité d'autofinancement dégagée est de 3 670 € soit 8 % du total de nos recettes.

Afin d'augmenter notre marge de manœuvre sur le budget de l'eau, le conseil municipal **a décidé d'augmenter le prix du m³ de 3 centimes, ce qui porte le prix du m³ à 0,80€**. Pour un ménage consommant **80 m³ par an, cela représente une augmentation annuelle de 2,40 euros**.

Compte tenu de l'importance des compétences transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, comme l'an passé, il me paraît judicieux de vous livrer ci-après les conclusions du débat d'orientation budgétaire qui ont été présentées et débattues en conseil d'agglomération le 15 mars 2016.

Bien à vous,

Louis KUTSCHRUITER
Maire

Conclusion du Débat d'Orientation Budgétaire du 15/03/2016

« La création d'une communauté d'agglomération est un processus administratif complexe qui implique plusieurs années de transition.

Les gains structurels sont avérés avec une dotation supplémentaire de deux millions et cette première année a permis d'expérimenter une gouvernance rénovée, plus participative, qui fédère toutes les compétences dans la perspective d'une gestion commune d'un territoire proche du bassin de vie.

Des réformes structurelles sont déjà actées avec l'application du principe de neutralisation fiscale, le transfert réussi de la compétence scolaire, la création d'une SEML touristique, l'élargissement de la convention de mutualisation vers le concept d'un employeur unique territorial,

Ces efforts de restructuration devront se poursuivre pour accompagner les bouleversements économiques et institutionnels qui touchent le monde des collectivités, avec, pour la Communauté d'Agglomération, une contribution au redressement des finances publiques qui sera proche de 2 millions en 2017.

L'harmonisation des compétences puis la gestion mutualisée des moyens avec les communes adhérentes constituent les axes prioritaires des réformes structurelles en cours.

Ces perspectives ne doivent pas occulter le présent avec l'année du centenaire et les efforts budgétaires spécifiques qui devront accompagner cette année de commémoration.

Le plan pluriannuel général présente l'évolution des agrégats budgétaires résultant des hypothèses développées dans le présent document.

MOT DU MAIRE (SUITE)

Ce document stratégique sera régulièrement ajusté selon l'évolution de l'exécution budgétaire et de la perception effective des recettes attendues.

La situation reste satisfaisante mais, compte tenu des baisses des dotations d'état et des incertitudes liées à la réforme en cours sur le mode de calcul de la DGF, la programmation de nos investissements oblige à la plus grande vigilance sur l'évolution de nos marges de manœuvre.

Cela implique des bilans d'étapes réguliers à l'appui d'une comptabilité d'engagement rigoureuse, afin d'ajuster en temps réel la politique budgétaire de la collectivité. »

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2016



DELIBERATIONS

Comptes Administratifs 2015 :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des comptes administratifs du Budget Général, du Service des Eaux et du C.C.A.S. Après avoir donné toutes les informations demandées, Monsieur le Maire se retire et Monsieur PREUD'HOMME, premier adjoint, procède aux votes : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes administratifs comme suit :

Budget général	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	278 597,17 €	396 887,56 €	118 290,39 €
Investissements	74 806,82 €	94 324,13 €	19 517,31€

Service des Eaux	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	54 493,01 €	45 348,32 €	-9 144,69 €
Investissements	4 073,22 €	16 763,00 €	12 689,78 €

C.C.A.S	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	5 319,20 €	0,00 €	-5319.20 €

Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter les résultats cumulés d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Budget général :

Excédent cumulé fin 2015 :	266 745,02 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement :	52 394,61 €
Affectation à l'excédent reporté :	214 350,41 €

Service des eaux :

Excédent cumulé fin 2015	82 455,35 €
Affectation de l'excédent reporté :	82 455,35 €

C.C.A.S :

Déficit 2015 :	2 157,19€
----------------	-----------

Budgets Primitifs :

Monsieur le Maire propose au Conseil les différents budgets primitifs pour 2016.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte les budgets primitifs comme suit :

Budget général	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	535 450,41 €	321 100,00 €	+ 214 350,41 € Résultat reporté
Investissement	339 145,02 €	124 794,61 €	+ 214 350,41 € Virement de la section de fonctionnement
Service des Eaux			
Fonctionnement	135 455,36 €	53 000 €	+ 82 455,35 € Résultat reporté
Investissement	121 961,07 €	39 505,71 €	+ 82 455,36 € Virement de la section de fonctionnement

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2016 (SUITE)



Le Conseil Municipal a donc décidé pour le budget général, de programmer les travaux suivants :

Informatique et photocopieur	4 150, 00 €
Bâtiments communaux	79 367,57 €
Mairie+ mission SPS mobilier	81 348,00 €
Cimetière	12 600,00 €
Matériel	9 600,00 €

Vote des quatre taxes:

Il convient de fixer les taux d'imposition applicables aux bases des taxes locales : la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier Non bâti.

La notification des bases Etat 1259 COM fait apparaître un produit attendu des contributions locales directes à hauteur de 37 296 €.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les taux de fiscalité suivants :

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'Habitation	2,40 %	2,40 %
Taxe sur le Foncier Bâti	2,62 %	2,62 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	17,06 %	17,06 %
Cotisation Foncière des Entreprises	0,00 %	0,00 %

Le produit attendu, hors rôle supplémentaire, s'élèvera à 37 296 € et se décomposera comme suit :

	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
Bases	667 800	617 100	29 900	0,00
Taux	2,40 %	2,62 %	17,06 %	0,00%
Produit	15 252 €	16 129 €	5 016 €	0,00
Total			37 296 €	

Le prélèvement FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources) sera de **30 124 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la fixation des taux d'imposition comme proposés ci-dessus.

Subvention aux Associations :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les sommes suivantes aux différentes associations :

SLC La Béholle : 1 000 €	APF : 100 €
ADMR : 1 164 €	VTT St Symphorien : 150 €
COS : 2 000 €	AMOMA : 100 €
ILCG : 679 €	Souvenir Français : 50€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte ces propositions.

Indemnités des Adjoins :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer à nouveau sur l'indemnité de fonction des élus du Conseil Municipal car la Loi prévoit les dispositions suivantes : « Dans le cas où les délibérations indemnitaires prises par les organes délibérants des communes ont fixé les indemnités de fonction à un montant inférieur ou supérieur au barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT, le conseil municipal doit délibérer à nouveau sur ces indemnités afin de déterminer le régime indemnitaire des adjoints au maire afin de respecter l'enveloppe indemnitaire définie au II de l'article L.2123-24 du CGCT ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions, fixe les indemnités des adjoints au taux maximal de 8,25 % de l'indice brut 1015, soit une indemnité brute mensuelle de 313,62€.

Tarif de l'eau:

En 2015, il a été décidé de faire évoluer régulièrement le prix de l'eau. Afin de respecter cet engagement, il est proposé au Conseil Municipal de passer le m³ d'eau à 0,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette augmentation et charge monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2016 (SUITE)



Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux :

Les dépenses d'investissement présentées lors du vote des budgets primitifs ayant été votées, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès des diverses instances afin de pouvoir réaliser un maximum de travaux sur les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, Conseil Régional, EDF, GIP, DETR, ... et l'autorise à signer tout document se rapportant à ces demandes.

INFORMATIONS

Commission action sociale : Madame Annie GEORGE fait savoir au conseil qu'une demande de proposition de voyage est en cours et une réunion de la commission est prévue le 13 avril.

Vie du village :

- Les inscriptions pour le vide grenier se dérouleront du 1^{er} au 15 avril pour les Haudainvillois et à compter du 16 avril pour les extérieurs.
- Une bourse aux vêtements (puériculture, vêtements enfants de 0 à 18 ans, jeux de plein air) aura lieu les 22 et 23 avril à la salle polyvalente.
- L'assemblée générale de l'association SLC La Béholle a eu lieu le 31 mars.
- 9 personnes ont répondu présentes à l'appel lancé par Béatrice CORNELISE pour une activité « tricot » afin de participer à la création d'un dôme de l'Universalité pour le festival culturel qui doit se dérouler les 15, 16 et 17 juillet à Verdun. Suite à cela, il pourrait être proposé de poursuivre cette activité en y mêlant de la broderie, couture ou autre travail manuel.
- Les 27, 28 et 29 mai, 1000 « Reconstitueurs » feront un bivouac façon 1914 à Miribel. Un détachement de 50 personnes (Français et Allemands) sera au square John Church le 28 mai pour y présenter la réconciliation, avec dépôt de gerbes. Les Chanteurs de la Paix interpréteront 3 chants. Le spectacle durera entre 1 h et 1h30.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Si le tabac nuit à la santé, les mégots nuisent à la propreté alors n'en jetez plus.

Les municipalités qui se succèdent ont eu et ont la volonté d'embellir le village. Il n'est qu'à voir les travaux effectués dans les rues et notre village est, aux dires des personnes qui le traversent, bien agréable. Le printemps continue à parachever notre travail en apportant sa touche colorée aux différents massifs. Il ne nous reste plus, à nous les usagers, qu'à maintenir ces différents endroits dans un bon état de propreté.

Mégots et autres déchets en plastique n'apportent rien au point de vue artistique. La vingtaine de personnes volontaires qui s'est présentée pour le nettoyage le 19 mars a vu ses efforts récompensés puisque c'est plus de 14 sacs poubelle qui ont ainsi été remplis par cette équipe qui rassemblait tous les âges MERCI à eux.

CENTENAIRE A HAUDAINVILLE

Dans le cadre de la mission histoire du Centenaire et plus particulièrement des manifestations des 27, 28 et 29 mai 2016, la municipalité vous invite le **28 mai à 10h 30 au square John CHURCH.**

Le temps d'un week-end, des citoyens deviennent des Poilus de la Grande Guerre et jouent à reconstituer des batailles ou des moments de vie des militaires. Un groupe de cinquante « reconstitueurs », composé de Français, d'Allemands et autres nationalités, sera présent.

* 10 h 30 : début de l'exposition pour le public avec commentaires et explications.

* 11 h 15 : cérémonie mémorielle avec la participation de la chorale des « Chanteurs de la Paix » et des enfants de la commune.

* 12 h 15 : pot de l'amitié à la salle polyvalente.

Venez nombreux !

MESSAGE DE L'ASSOCIATION « CONNAISSANCE DE LA MEUSE »

L'association "Connaissance de la Meuse" recherche des poupées orphelines (de 20 à 30 cm) pour son spectacle de 2016. Les dépôts sont à faire au siège de l'association (anciens fours à chaux de Haudainville)

JE DEMENAGE...

Vous arrivez ou vous quittez Haudainville !

Pensez à passer en mairie afin de faire les quelques démarches administratives :

- Ouverture ou fermeture du compteur d'eau,
- Inscription ou radiation de la liste électorale,
- Transmission de votre adresse mail et téléphone pour une transmission rapide des informations.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Les inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la CAGV ainsi qu'aux services périscolaires pour l'année scolaire 2016 / 2017 se feront du 18 au 29 avril 2016 dans les mairies de Haudainville (aux horaires habituels d'ouverture), Bras-sur-Meuse, Belleville, Sivry-la-Perche ou au service Enfance-Jeunesse de la Communauté d'Agglo, 11 rue Poincaré à Verdun (de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h). Les grandes sections de maternelle de Belrupt passant au CP (Haudainville) doivent s'inscrire. Un certificat d'inscription sera donné aux parents pour remise au directeur de l'école.

Vous devez vous munir des pièces justificatives suivantes : justificatif de domicile, livret de famille ou acte de naissance, carnet de santé ou copie des vaccinations, certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé.

Chaque élève souhaitant bénéficier du périscolaire doit se réinscrire. Vous devez dans ce cas vous munir de votre feuille d'imposition 2015 sur les revenus 2014. Les formulaires sont à retirer en mairie ou à télécharger sur le site de la Communauté d'Agglo ou celui de Haudainville.



VOYAGE DES AÎNÉS

La commission « action sociale » s'est réunie pour définir l'organisation du prochain voyage des Aînés. Les Aînés se rendront donc cette année à Rhodes, au Parc Animalier de Sainte-Croix, le mercredi 8 juin 2016. Il s'agit d'un parc spécialisé dans la faune européenne, situé au cœur du Parc Naturel Régional de Lorraine. Dans un écrin de verdure de 120 hectares, 3 sentiers de découverte emmèneront les participants à la rencontre de plus de 1 500 animaux issus de 100 espèces vivant en semi-liberté.



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler – Mme Lucette Silveti